



Mairie

☎ 02.96.25.40.03

Fax. 02.96.25.48.02

Mail : mairielamotte22@orange.fr

Site : www.lamotte22.com

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Contacts Maire et Adjointes :

Guilleret Jean Pierre : sur rendez-vous

Tachon Gilbert ☎02.96.25.45.67

Etienne Guy ☎02.96.25.46.38

Jambin Robert : ☎ 02.96.25.41.57

Malestroit Sylvie ☎02.96.25.46.99

Gicquel Paulette ☎02.96.25.49.97

Ecoles

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25

<http://www.nddlamotte.fr>

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16

ALSH ☎ 02.96.25.43.16

☎ 02.96.25.45.76	Bibliothèque	Cybercommune
Mardi	16h45/17h45	19h15/20h45 avec animateur
Mercredi	14h/18h30	
Vendredi	16h45/17h45	
Samedi	10h/12h	

Médecin

Dr Le Talec « La Pie » ☎ 02.96.25.40.01

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30 et 14h/17h

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81

Aide à domicile ☎ 02.96.25.40.03

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00

La poste : ☎ 02.96.25.47.25

Du mardi au vendredi : 14h/16h40

1 samedi/2 (semaine impaire) : 9h20/12h

Trans'Cidéral : Fonctionne du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 19 h, soit 6 jours sur 7 hors jours férié.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Cidéral : www.cideral.com

☎ 02.96.66.09.09

DATES À RETENIR

13/01 : Loto – Ecole Notre Dame de Lourdes

29/01 : Repas du Club de l'Amitié Mottérieux

04/02 : Repas de l'ASM

11/02 : Repas du Moto Club

BULLETIN MUNICIPAL

N° 2

Du 13 au 26 janvier 2012

INFORMATIONS MUNICIPALES

MENUS DE LA CANTINE SCOLAIRE : Lundi 16 janvier :

Macédoine, chipolatas, pommes dauphine, saint nectaire, cocktail de fruits -

Mardi 17 janvier : Filet de maquereaux, pintades, purée de légumes, milanette, kiwi -

Jeudi 19 janvier : Concombre, goulash, coquillettes, crème dessert -

Vendredi 20 janvier : Betteraves râpées, pavé de saumon, ratatouille, vache qui rit, œufs au lait. **Lundi 23 janvier** : Potage, escalope de volaille, petit pois/salsifis, mousse au chocolat, pomme -

Mardi 24 janvier : Salade de maïs, bœuf rôti frites, entremets -

Jeudi 26 janvier : Salade verte, rôti de porc, julienne de légumes, p'tit louis, fromage blanc fermier -

Vendredi 27 janvier : Carottes/céleris, brandade de poisson, fromage de chèvre, poires au sirop. (Produits bios).

RÉVISION ANNUELLE DE LA LISTE ÉLECTORALE : Le tableau rectificatif de la liste électorale est affiché jusqu'au 20 janvier 2012 au secrétariat de la Mairie. Les électeurs inscrits qui constatent une erreur matérielle, les citoyens omis sur la liste, les électeurs radiés à tort, les tiers inscrits sur la liste électorale qui constatent une inscription ou une radiation effectuée à tort peuvent formuler un recours devant le Tribunal d'Instance jusqu'au 20 janvier 2012.

BULLETIN DE FIN D'ANNEE 2011 : Les associations désirant y faire paraître un article sont priées de bien vouloir nous la faire parvenir **avant le samedi 14 janvier**.

MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL – Promotion du 1^{er} janvier 2012 :

Le Préfet des Côtes d'Armor a décerné, lors de la promotion du 1^{er} janvier 2012, une Médaille d'Honneur du Travail :

Argent : M. HUE Christophe – Dessinateur, Couédic Madoré Equipement à Plémet.

Mme ROBERT Michelle – Désosseuse, Sovipor à La Trinité Porhoët.

Mme YONNET Elisabeth – Employée de couvoir, France Dinde à St Hervé.

M. LE BRIS David – Cuisinier à la Cantine scolaire de La Motte.

Vermeil : M. THOMAS Dominique – Employé, SAUR à Vannes.

Mlle JOSSE Claudine – Ouvrière conductrice d'installations, Gélagri Bretagne à Landerneau.

Or : Mme BESNARD Josiane – Employée libre service, CSF France SAS à Cesson Sévigné.

M. GUEDO Alain – Chargé de clientèle, Crédit Mutuel ARKEA à Brest.

M. LE ROY Gérard – Chauffeur-livreur, Vétagri SA à Loudéac.

M. MOY Pascal – Employé, SAS Le Clézio Industrie à Trévé.

Toutes nos félicitations aux heureux récipiendaires.

ECOLE PUBLIQUE : Les inscriptions se font en Mairie. La directrice se tient à votre disposition pour visiter les locaux ou tout renseignement. ☎ 02.96.25.45.74 (répondeur).

ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES : Les inscriptions des nouveaux élèves (dès 2 ans) pour la prochaine rentrée scolaire 2012/2013 sont ouvertes. N'hésitez pas à prendre contact avec la directrice, Annie Le Luc, pour un entretien et une visite de l'école. Contacts : ☎ 02 96 25 41 25 ; Email : eco22.nd.la-motte@eco.ecbretagne.org ; Site : <http://www.nddlamotte.fr>

INFORMATIONS MUNICIPALES

BIBLIOTHÈQUE : L'abonnement annuel de 2 € vous permet d'emprunter revues, livres, CD, DVD, CRrom.

CYBERCOMMUNE : Les cours ont repris, l'espace cybercommune vous offre :

- un accès aux ordinateurs pour vous familiariser avec les technologies de l'information et de la communication
- un accès à internet (recherche, e-mail, jeux...)
- l'impression de documents si nécessaire
- des initiations à l'informatique
- conseil auprès d'animateurs... et tout cela est **GRATUIT**



FORMATION AUX METIERS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX : Le Centre de Gestion, en partenariat avec Pôle Emploi, organise une formation aux « métiers administratifs territoriaux » avec pour objectif de permettre à des demandeurs d'emploi motivés par la fonction publique territoriale de se former pour effectuer des missions de remplacements au sein des services administratifs des collectivités locales des Côtes d'Armor.

Profil du candidat : Formation initiale Bac + 2 ou expérience administrative significative – Sens du service public et des relations humaines – Rigueur et organisation – Capacité d'initiative et aptitude à la prise de responsabilité – Maîtrise des outils informatiques indispensable – Forte mobilité sur le département attendue – Connaissance de la fonction publique territoriale et de ses métiers appréciée. **Conditions d'accès** : – Etre demandeur d'emploi – Etre inscrit à Pôle Emploi

Caractéristiques de la formation : Alternance entre formation théorique et stage pratique en collectivité

La formation aura lieu du 20 mars au 22 juin 2012.

Renseignements sur le site www.cdg22.fr et ☎ 02.96.58.64.00

Le dossier de candidature (lettre de motivation manuscrite, CV, documents justifiant la situation du candidat auprès de Pôle Emploi) est à renvoyer **avant le 17 février 2012**, sous la référence « Formation aux métiers administratifs territoriaux » au Centre de Gestion des Côtes d'Armor – Unité Missions Temporaires – 1, rue Pierre et Marie Curie – BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX.

ÉTAT CIVIL :

Naissances : Adèle LAMANDE, Le Haut de la Cour

Marie RADENAC, La Ville es Maury

Décès :

M. Jean Baptiste THOMAS, Gratteloup

Mme MARIER épouse RAULT Josiane, 17 rue des Aubépines

Mme AUFFRAY vve HOUÉE Lucienne, Foyer Roger Jouan

Mme OLLIVAUX vve HARNOIS Alexandrine, La Noë Grasse

Mme LE VERGER vve JOSSE Jeannine, 7 place de l'Eglise

Mme MOUNIER épouse LE MOUËL Yvonne, 1 rue des Aubépines

M. BOURHY Georges, La Pie

M. ROLLAND Jean, La Ville es Maury

M. LE ROY Grégoire, Bel Air

COURTEL--PARIS Kélyna, 25 impasse des Courtils

PERMIS DE CONSTRUIRE :

24/10/2011	LE MERCIER Pascal	4 impasse des Mésanges	Abri de jardin	DP11J0035
21/11/2011	MORIN Albert	9 rue des Aubépines	Abri de jardin	DP11J0036
30/11/2011	HOCHET Jean Yves	16 rue des Epinais	Isolation extérieure habitation	DP11J0038
30/11/2011	EARL CHOUPEAUX	Gardembourg	Extension stabulation	PC11J0016
12/12/2011	NEAU Stéphanie/BLIE Mickaël	Le Pas Bedeuc	Rénovation & extension habitation	PC11J0018
14/12/2011	TIREL Gwenaël et Nolwenn	La Croix Chanvril	Maison individuelle	PC11J0019
15/12/2011	EDF ENR SOLAIRE	La Secouette	Panneaux photovoltaïques	DP11J0039
19/12/2011	LE CLEZIO Claude	Langerneau	Véranda	DP11J0037

PETITES ANNONCES

À VENDRE : ☘ GPS Tom-tom - **Ordinateur** - **Parabole** jamais servie, neuve ☎ 06.66.42.52.98. ☘ **Living Style** Régence en noyer meuble signé J.P EHALT, T.B.E. Visible à La Motte. ☎ 06.89.73.23.70. ☘ **Pommes de terre** de consommation « charlotte » ☎ 02.96.25.45.31.

À LOUER : ☘ **Maison F5** mitoyenne en campagne – 550 €, terrain clos, libre. ☎ 06.87.19.44.79 ☘ **Appartement T2**, Rez-de-Chaussée, Bourg de La Motte, libre. ☎ 06.87.76.41.93 ☘ **Appartement T3** en campagne, RDC : Séjour, cuisine, salle de bain + WC – 1^{er} étage : 2 chambres, 1 bureau, dressing, WC, jardin et dépendance - 460 € charges comprises. ☎ 06.71.19.69.64.

SALON DE COIFFURE OLAYA : N'ayant pas trouvé de reprenneur pour son salon, Mme OLAYA Jeannine informe son aimable clientèle qu'elle prendra sa retraite à compter du 04 mars 2012. Elle remercie ses clients pour la confiance et la fidélité qu'ils lui ont accordées durant sa carrière à LA MOTTE.

MAGASIN PROXI vous souhaite une bonne année 2012.

Véronique et Albert vous informent que, désormais, le magasin sera ouvert le samedi matin ainsi que de 17 h à 19 h.

Vous avez la possibilité d'avoir des plats à emporter chaque semaine (couscous, langue de bœuf, bourguignon, blanquette de veau, poule au riz, jambons à l'os...).

Jusqu'au 21 janvier, promotion sur le porc.

Le magasin sera fermé le 21 janvier après-midi.

ELAGUER : Qui est responsable de quoi ?

Le propriétaire : Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage si les trois conditions suivantes sont réunies :

• La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique • L'arbre ne respecte pas les distances prescrites par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 • Cet arbre planté en domaine privé déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (article 25 du décret du 14 mars 1965, chapitre IV).

Dans ce cas, l'élagage des végétaux correspondants est à la charge financière du propriétaire. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix.

ERDF : En dehors des cas qui réunissent les trois conditions mentionnées ci-dessus, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire est directement informé au préalable par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention.

Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE AVANT D'ÉLAGUER Aucun travail d'élagage à moins de 3 mètres des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF. En cas d'accident ou incident électrique dû au non-respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dérogée.

Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'élagage à moins de 3 m des lignes électriques doit en faire la demande écrite (Demande de Renseignement) auprès du représentant local d'ERDF à l'aide du document Cerfa N°90-0188. (Document disponible auprès des services techniques des mairies ou bien auprès d'ERDF local ERDF - Réseau Electricité Pays de la Loire - Service DR-DICT - 21 rue de la Chaussée - BP 157 - 44403 Rezé Cedex, Tél : 02 40 41 87 51 - Fax : 02 34 09 27 98).

ERDF analyse cette demande et informe des dangers et de l'obligation pour le propriétaire ou l'élagueur de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Lorsque le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF sa DICT. ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

FAIRE INTERVENIR UN PROFESSIONNEL OU CONFIER L'ÉLAGAGE À ERDF ? ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'élagage par des entreprises spécialisées ou de les confier à ERDF lors d'une campagne d'élagage programmée sur votre commune, si les végétaux concernés se situent dans la zone à risque électrique (à moins de 3 mètres des lignes électriques).

À SAVOIR : Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. A titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6 000 €.

1° : Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

2° : Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat, en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

3° : Entretenez régulièrement votre végétation.



ANIMATIONS / FÊTES

LA MOTTE

Salle Athéna

Vendredi

13 janvier 2012

20h30

LOTO

Sélectionné et animé par LB Animation

Bon Achat 400 euros	Bon Achat 400 euros
Bon Achat 200 euros	Bon Achat 150 euros
Bon Achat 100 euros	Bon Achat 100 euros
Demi-cochon	Demi-cochon

Série alimentaire
Série corbeilles fruits

Série alimentaire

Série gourmande
Série corbeilles fruits

Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros

Bon Achat 35 euros
Bon Achat 35 euros
Bon Achat 35 euros
Bon Achat 35 euros
Bon Achat 35 euros
Bon Achat 35 euros
Bon Achat 35 euros

Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros

1 carton : 3 euros
3 cartons : 8 euros
7 cartons : 15 euros

Buvette
Café, chocolat
Gateaux, crepes
Casse-croustes

Org : Ecole Notre Dame de Lourdes LA MOTTE

LA MOTTE

DIMANCHE

29 JANVIER 2012

A 12h30

SALLE * ATHÉNA *

LANGUE DE BOEUF

>> AVEC ANIMATION <<

Organisé par LE CLUB DE L'AMITIÉ

ADULTES: 11€ — ENFANTS DE 6 À 12 ANS 5€

AVEC KIR COMPRIS (Boisson non comprise.)

LES CARTES SONT EN VENTE DANS LES COMMERCES
ET AUPRES DES RESPONSABLES



Europe et jeunes Bretons



Participez au concours vidéo « Et l'Europe : qu'est ce que t'en dis ? »

Vous avez entre 15 et 29 ans ? La Région Bretagne vous invite à réaliser une vidéo d'une minute maximum sur l'Europe. Lancez-vous !

Du 9 janvier au 29 février 2012, la Région Bretagne invite tous les jeunes de 15 à 29 ans à participer au concours de clips vidéo sur le thème « Et l'Europe, qu'est ce que t'en dis ? ». Si vous voulez y participer, c'est simple : il suffit de réaliser une vidéo d'1 minute maximum et de la poster sur notre site jeunes www.bretagne.fr/jeunes (en remplissant un formulaire de participation).

Votre vidéo sera tournée sur un terminal de communication mobile (comme un téléphone) ou un appareil photo numérique et montée selon le mode que vous voulez (presque tous les formats sont acceptés).

Et pour être dans le top 10, elle devra bien sûr être la plus créative, originale et personnelle possible tout en restant pertinente par rapport au thème du concours.

A vous de jouer !

- Déposez votre vidéo avant le **29 février 2012** (une vidéo maximum pour chaque participant).
- Votez pour donner votre avis sur les vidéos en ligne (entre le **10 et le 24 mars 2012**)
- Découvrez les résultats du concours le jeudi **6 avril 2012 à 14h** sur www.bretagne.fr/jeunes

Deux jurys sélectionneront les meilleures vidéos :

- Un **'Jury internautes'** récompensera les trois candidats qui remporteront le plus de votes sur le site www.bretagne.fr/jeunes (entre le 10 mars 2012 10h et le 24 mars 2012 17h).
- Un **'Jury Région Bretagne'** récompensera trois autres candidats sur les critères suivants : pertinence du film par rapport au thème du concours, liberté de ton, humour et inventivité.

Les prix à gagner :

- 1er Prix: une tablette tactile iPad de 32Go
- 2e Prix : un lecteur mp3 iPod Touch de 32 Go
- 3e Prix : 150 € en chèques Cadhoc
- 4e au 10e Prix : objets publicitaires

ACTIVITES SPORTIVES

ACM HANDBALL : Le samedi 14 janvier, l'équipe 1 se déplace à HB Pélémois, en coupe du 22, pour 20 h. L'équipe de moins de 12 garçons reçoit HBC Plérin, à 14 h 30. L'équipe de moins de 14 filles se déplace à Vieux Marché Plouaret, pour 16 h 30.

Le samedi 21 janvier, l'équipe 1 reçoit ES Saint-Avé Meucon HB, à 20 h. L'équipe 2 va à Bourbriac pour 21 h 30. L'équipe des filles reçoit AL Merdrignac, à 18 h 30. L'équipe des moins de 14 ans reçoit l'AL Calacois, à 14 h 30.



PERMANENCES

Médecins et Pharmacies

Cabinet Infirmier de La Motte

Composez le 15
☎ 06.42.36.12.81

Ambulances

Hémonic Françoise & Michel
Du lundi au vendredi (8 h – 20 h)

- « Bel Air » - LA MOTTE

Taxi

Hémonic

- « Bel Air » - LA MOTTE

Pompiers

Centre de Secours

- PLOUGUENAST

C.L.I.C.

(Centre local d'information et de coordination pour les personnes âgées) est ouvert de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 à la maison du développement 6, bd de la Gare à Loudéac
☎ 02.96.28.27.05

CIDERAL :

Accueil Logement. Permanences : Lundi au jeudi 10 h - 12 h / 14 h - 17 h le vendredi 10 h - 12 h / 14 h - 16 h.

Energies Demain. (votre partenaire pour l'amélioration et l'adaptation d'un logement) : 2^{ème} mercredi du mois de 14 h à 16 h à l'accueil logement et 4^{ème} mercredi du mois de 14 h à 16 h à Plémet.

ADIL. (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : 1^{er} mardi du mois de 9 h à 12 h à l'accueil logement.

CAUE. (Conseil en architecture) : 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 9 h 30 à 12 h à la DDE de Loudéac et de 13 h 30 à 16 h (sur RDV au 02.96.66.09.09.) à la CIDERAL.

Conciliateur de justice

1^{er} et 3^{ème} mardi matin du mois, au Point d'Accès au Droit, 15 rue de Moncontour à Loudéac

☎ 02.96.25.01.42



☎ 02.96.25.47.54
☎ 02.96.25.47.54
☎ 18

4/6 bd de la Gare
B.P. 246
22602 Loudéac
Cedex